

***Le multiculturalisme  
canadien :  
De la promotion des cultures  
immigrées à la cohésion  
sociale  
1971-1999***<sup>1</sup>

**Denise Helly**

Professeur-chercheur

Institut National de Recherche Scientifique

(Montréal)

La politique de promotion de la pluralité culturelle de la société civile représente un des traits distinctifs de l'État fédéral canadien depuis 1971. Elle met en œuvre trois principes : la reconnaissance par l'État de l'existence d'une diversité de groupes culturels ayant droit au respect et au maintien de leurs particularités socio-culturelles — cela impliquant un soutien financier public —, la réduction des barrières ethniques gênant la participation sociale et politique de leurs membres, et la multiplication des contacts interethniques, en vue d'accroître la tolérance à la différence culturelle au sein de la société. Cette politique est souvent définie par une large fraction de l'opinion publique canadienne et par les analystes étrangers comme une politique d'intégration égalitaire des immigrants et de leurs descendants adoptée par un État faisant

face à un large flux migratoire depuis les années 1960 (Berry, Kalin et Taylor, 1977, 1982, 1993 ; Conseil Économique, 1991 ; Citizens' Forum, 1991 ; Multiculturalisme et Citoyenneté, 1991a, b ; Breton et Reitz, 1994). De plus, le texte de la loi instaurant le Multiculturalisme assigne deux finalités explicites à ses interventions qui semblent confirmer cette interprétation :

- promouvoir la préservation et le partage des héritages culturels et faciliter une appréciation et une compréhension mutuelle de tous les Canadiens

- permettre l'adaptation socio-culturelle des immigrants et accroître leur participation sociale et politique (House of Commons Debates, 1971 : 8545-46).

Deux réalités néanmoins contredisent quelque peu cette perception et portent à une autre analyse du multiculturalisme, et nous voudrions insister sur ces deux points dans cet article. Premièrement, depuis 1971, l'unification de la représentation de la société canadienne et la création d'une identité canadienne sont des objectifs affirmés dont la poursuite a donné lieu à plusieurs réinterprétations selon les périodes et les enjeux politiques sur la scène canadienne. Secondement, l'évolution des modes d'intervention depuis 1971 montre une diminution constante des programmes de soutien aux activités culturelles des ONG mono-ethniques, tant au niveau fédéral qu'au Québec (Helly, 1996).

La politique du multiculturalisme canadien vise certes à susciter la représentation d'une société canadienne composée d'*individus* d'histoires différentes et de statut égal, mais elle vise aussi à renforcer la construction d'un lien direct

<sup>1</sup> Nous remercions la Direction du Multiculturalisme (Ministère du Patrimoine Canadien) pour la subvention accordée à notre recherche sur les effets de la politique du multiculturalisme.

entre l'État central et les individus. L'égalité des droits et des libertés, dont la liberté de manifester l'orientation culturelle de son choix, est le fondement de ce lien à construire. P.E. Trudeau, Premier ministre en 1971 et initiateur de cette politique, a défini ouvertement les multiples objectifs du multiculturalisme lors de sa présentation au Parlement cette même année : *"The Government is concerned with preserving human rights, developing Canadian identity, strengthening citizenship participation, reinforcing Canadian unity and encouraging cultural diversification"* (Hawkins 1989 : 220). Selon P. E. Trudeau encore, le multiculturalisme permettra en effet de rompre toute hiérarchie sociale et politique basée sur une différence culturelle et de créer une identification canadienne des résidents car : *"National unity, if it is to mean anything in the deeply personal sense, must be founded on confidence in one's own individual identity ; out of this can grow respect for that of others and a willingness to share ideas, attitudes and assumptions. A vigorous policy of multiculturalism will help create this initial confidence. It can form the base of a society which is based on fair play for all. [...] Canadian identity will not be undermined by multiculturalism. Indeed, we believe that cultural pluralism is the very essence of Canadian identity. A policy of multiculturalism must be a policy for all Canadians"* (Government of Canada, 1971: 45, 50).

Quant à la nature des deux programmes établis en 1971, elle illustre aussi le propos double ou ambigu du gouvernement fédéral. Le programme dit *Ethnic Liaison*,

visait la préservation et de partage des héritages culturels et de compréhension mutuelle de tous les Canadiens. Ce programme, qui absorbe une large part du budget, comprend deux volets principaux : la transmission des langues ancestrales et le financement du fonctionnement et des activités d'institutions telles que les associations mono-ethniques. Quant au second programme, dénommé *Canadian Identity*, il doit accroître la participation des immigrants aux institutions canadiennes et faciliter et renforcer leur identification comme canadiens ; il inclut l'apprentissage des langues officielles et toute action facilitant la participation des immigrants aux institutions publiques. La juxtaposition de ces deux programmes montre comment est envisagée la fondation d'une identité canadienne à travers une intégration institutionnelle et symbolique égalitaire des immigrants et de leurs descendants.

La création d'une identité canadienne est une préoccupation gouvernementale fédérale depuis les années 1960. En effet, en raison de l'histoire de la fondation de l'État canadien et d'une forte hiérarchie socio-économique, la société canadienne était extrêmement divisée selon des lignes culturelles. L'État créé en 1867 n'a pu donner lieu à la construction d'un discours sur la formation d'une collectivité politique canadienne reposant sur la souveraineté populaire (Ryerson, 1978 ; Bourque et Duchastel, 1996 ; 2000). Il constituait un État semi-colonial, ne détenant de juridiction qu'en matière intérieure et non internationale, ne pouvant octroyer la citoyenneté, ni modifier sa constitution, limitant la démocratie représentative et dont les lois demeuraient

soumises à la sanction royale. Ses fondateurs visaient à endiguer toute démocratie à l'image américaine et à établir un système politique centralisé. L'opposition des élites provinciales, la reconnaissance depuis 1763 et 1774 de la différence canadienne-française et le rôle du Roi comme dépositaire des pouvoirs locaux obligèrent néanmoins à un compromis : un système fédéral, certes très centralisé, et la reconnaissance de droits particuliers des francophones et des catholiques et protestants (Helly, 2000b). Au fil du temps, cet État sera présenté comme le fruit d'une négociation entre deux peuples culturels, canadien-anglais et canadien-français ; les individus non-membres de ces populations, les autochtones et les immigrés nouvellement arrivés, demeurent exclus de ce mythe du partage à l'origine du pays canadien. Cette exclusion était de surcroît renforcée par la stratification socio-économique et politique fort inégalitaire et l'institutionnalisation des racismes anti-noir et anti-asiatique. À partir des années 1931 (Statut de Westminster), une graduelle décolonisation de l'État fédéral est opérée : transfert de pouvoirs de Londres, démocratisation et formation d'un État-providence<sup>2</sup>. Et l'État canadien est consolidé désormais au nom du caractère universaliste de la citoyenneté, du respect des libertés individuelles

<sup>2</sup> Assurance-chômage en 1940, citoyenneté pour les résidents blancs et autonomie en matière internationale en 1946, pensions vieillesse en 1951 et 1964, citoyenneté étendue aux minorités noires et asiatiques en 1948, aux Inuit en 1950 et aux Amérindiens à statut en 1960, Déclaration canadienne des droits en 1960, assurance médicale universelle en 1966...

et de l'existence d'un État-providence (Vilpond, 1999).

Cette consolidation de l'État fédéral n'enraye pas les réclamations des Amérindiens et des francophones, mais alimente au contraire, par son discours sur l'égalité des droits, les revendications portant sur leur statut socio-économique inférieur et leur inégalité d'accès au pouvoir. Durant les années 1960, le vocabulaire utilisé par les Canadiens et les documents officiels illustre ce fait : Premières Nations, Canadiens français, Canadiens anglais, néo-Canadiens Québécois (pour marquer une demande d'autonomie régionale accrue ou une dissidence indépendantiste de Canadiens français du Québec)... Le gouvernement fédéral se trouve face à des formes de pluralité culturelle portant en germe des menaces de division. L'existence de communautés ethniques immigrées, très structurées, composant des marchés de travail et des milieux de vie particuliers et détenant des institutions propres, conduit certaines à s'affirmer en "nations", c'est-à-dire comme des populations se distinguant par leur implantation territoriale et leur structuration historique particulière (les minorités nationales franco-québécoises et autochtones) (Helly, 2000b).

Face à cette division, le gouvernement libéral fédéral crée une *Commission d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme* en 1963. Son mandat est d'examiner les relations entre les "deux peuples fondateurs", ainsi que les modes d'insertion des Canadiens d'autres origines au sein de la société canadienne. Le rapport déposé décrit le statut inégalitaire entre francophones et

anglophones et aussi le rôle important joué par les immigrants non français et non britanniques dans la construction du pays, son économie et sa vie politique, artistique et culturelle. Parallèlement, John Porter publie en 1965 un livre fort diffusé qui décrit la stratification "socio-ethnique" en place au Canada et les désavantages socio-économiques connus par les francophones et les immigrés non britanniques. À la suite de ces faits, il apparaît difficile pour le gouvernement de dénier l'apport historique des immigrants depuis la fin du XIXe siècle, et tout autant difficile de rester sourd aux demandes de reconnaissance des groupes ethniques non issus de l'immigration britannique ou française, compte-tenu des pressions exercées sur la Commission par des commissaires d'origine immigrée<sup>3</sup> et des groupes ethniques<sup>4</sup> (Burnet, 1989) pour voir prises en compte leur histoire et leur situation. En 1965, un de leurs porte-parole, le sénateur Paul Yuzik déclare : "*The third element, ethnic groups now numbering approximately five millions persons, are co-builders of the West and other parts of*

*Canada, along with the British and French Canadians and are just as permanent a part of the Canadian scene. [...] As co-founders they should be guaranteed the right to perpetuate their mother tongues and cultures"* (Porter, 1975).

Tenant d'endiguer ces contestations des minorités ethniques et nationales, le gouvernement fédéral adopte trois lignes d'action pour renforcer la dynamique d'une citoyenneté canadienne rassembleuse. En 1967, il démocratise la politique d'immigration et élargit le système de parrainage. En 1969, il déclare l'État canadien bilingue et propose l'abolition des réserves amérindiennes et l'intégration pleine et entière des Amérindiens comme citoyens canadiens. Ces mesures n'ont pas l'effet escompté. Les Amérindiens refusent leur intégration comme citoyens au nom de l'atteinte qui s'ensuivrait à la reproduction de leur vie communautaire. Par ailleurs, la question de l'accroissement des pouvoirs québécois persiste et un parti souverainiste est fondé. Les groupes ethniques les plus importants, installés dans l'Ouest du pays, refusent de voir le Canada caractérisé comme une société biculturelle et bilingue, réfutent le mythe de deux peuples fondateurs et demandent la reconnaissance des immigrés comme co-fondateurs du Canada, ainsi que le respect et la reproduction des cultures et des langues, qui devraient être protégées par la loi.

C'est dans ce contexte historique que le Multiculturalisme est adopté en 1971. Il participe d'une visée d'unification de la représentation et de la dynamique de la société canadienne, ainsi que de la

<sup>3</sup> Ukrainienne et polonaise.

<sup>4</sup> Polonais, allemands et ukrainiens principalement. Leurs représentants ne montrent guère d'attention aux difficultés d'insertion de nouveaux immigrants mais plus aux intérêts des groupes établis. Selon le recensement de 1971, 82% des Ukrainiens sont nés au Canada et moins de 20% sont des immigrants. Le groupe italien adopte un point de vue inverse ; en 1971 la majorité des Italiens sont des immigrants et 46% sont nés au Canada (Burnet, 1975). Des 55 mémoires présentés à la Commission par 14 groupes ethniques, 32 sont le fait du groupe ukrainien (Breton, 1988).

construction d'une allégeance étatique individuelle plaçant en statut second toute allégeance communautaire. Ce projet est complété par d'autres interventions, dont, au premier rang, en 1982, l'insertion de la Charte canadienne des droits et des libertés de la personne en préambule de la Constitution et, en 1988, la Loi du Multiculturalisme canadien érigeant la diversité socio-culturelle de la société civile en l'un des emblèmes de l'État fédéral. De fait, l'intégration institutionnelle et la reconnaissance culturelle et symbolique des immigrés composent un volet du Multiculturalisme, mais non l'objectif final. Les modes d'intervention du Multiculturalisme changent au fil de la définition de cet objectif et ces modifications marquent une diminution constante de la vocation socio-culturelle dessinée en 1971. Le soutien aux organisations et associations mono-ethniques est graduellement réduit en dépit du poids de leurs représentants qui furent des incitateurs et un soutien du Multiculturalisme.

À partir de 1977-79, face aux accusations de folklorisation des coutumes immigrées et aux difficultés renouvelées de créer une unité canadienne, priorité est donnée au financement d'activités ponctuelles multiculturelles plus qu'au fonctionnement des institutions mono-ethniques. En 1979 le fonctionnement des ONG mono-ethniques implantées localement n'est plus financé, mais uniquement celui d'ONG de même nature

mais établies à l'échelle canadienne<sup>5</sup>. En 1982, malgré l'opposition des principaux groupes ethniques organisés mais sous la pression de la Charte des droits et de la croissance de l'immigration en provenance du Tiers monde, une section des Relations raciales est créée afin d'accentuer la lutte contre la discrimination raciale dans les institutions fédérales et de favoriser la formation de stratégies de lutte contre le racisme au sein des minorités racialisées.

En 1984, sous l'impulsion des Conservateurs revenus au pouvoir, cette mutation prend un nouveau tournant. La construction d'une représentation de la société canadienne comme une société unifiée sur la base des droits individuels est un objectif clairement avancé et l'accent est mis non pas sur la valorisation des cultures immigrées et le développement communautaire, mais sur les droits socio-économiques et politiques des immigrés et de leurs descendants, sur les facteurs d'intégration individuelle égalitaire et la gestion des relations inter-ethniques et inter-raciales. Racisme, discrimination dans l'emploi, stigmatisation culturelle, participation aux institutions publiques et recrutement dans les agences fédérales sont des axes d'intervention prioritaires. En 1985, les programmes sont réorganisés et un seul concerne la Promotion de l'Héritage (*Heritage Enhancement*), les deux autres étant l'Adaptation institutionnelle (*Societal Adaptation*), soit l'adaptation à la société canadienne, à ses

<sup>5</sup> Les organisations ethniques provinciales ou locales sont financées par les gouvernements provinciaux.

valeurs et à ses institutions publiques et l'Intégration (*Integration*).

Les Conservateurs veulent néanmoins insuffler une nouvelle fonction au Multiculturalisme en arguant qu'il représente une ressource utile à la croissance économique aux niveaux national et international. Rappelons qu'un accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis (ALENA) vient d'être signé. Le responsable du Multiculturalisme décrit devant la *Commission Royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada* (dite Commission MacDonald, 1985) le rôle du Multiculturalisme pour le développement économique à long terme du Canada. Il avance que la diversité culturelle et linguistique du Canada rend ce pays plus concurrentiel sur les marchés internationaux en raison des connaissances particulières des immigrants (langues mais aussi approche des relations interpersonnelles et styles de négociation). Il insiste aussi sur le fait que plus de la moitié des petites entreprises canadiennes appartiennent à des gens d'origines autres que britannique et française ou sont exploitées par eux (Multiculturalisme et Citoyenneté, 1991c).

Le but des Conservateurs est de mobiliser les entrepreneurs d'origine ethnique en vue de les voir multiplier les échanges commerciaux avec leurs pays d'origine et de promouvoir des investissements en provenance de ces pays. La région visée est le *Pacific Rim*, plus spécifiquement Hong Kong, Taïwan et la ville de Vancouver, une des plaques tournantes des échanges entre le marché nord-américain et l'Asie de l'Est. En 1986,

le ministère de l'Immigration établit le Programme des Investisseurs<sup>6</sup>; une conférence est organisée et un nouveau programme mis sur pied, "Communauté ethnoculturelle d'affaires" (*Ethnocultural Business Community*) en vue d'assister l'établissement des gens d'affaires et des investisseurs d'origine immigrée. Est aussi publié un annuaire des entreprises et organisations économiques ethnoculturelles canadiennes. Au printemps 1986, le ministre responsable du Multiculturalisme déclare devant les membres de l'Association canadienne pour les études ethniques :

*"Dans le passé, la politique du Multiculturalisme a mis l'accent sur le folklore et la valorisation des traditions culturelles. Comme Néo-Canadien moi-même, je considère cette optique utile et importante mais aussi limitée. Le temps de 'Célébrons nos différences' est terminé. [...] Il faut plutôt profiter de nouvelles ouvertures pour les petites entreprises et sur le marché international pour mieux utiliser nos ressources multiculturelles et développer des marchés."*

Cette tentative d'insuffler un nouveau souffle économiste au Multiculturalisme tourne court. Deux raisons majeures expliquent cet échec : la réaction négative de l'opinion publique à l'octroi du statut de résident permanent à des personnes fortunées de Hong Kong investissant de 250 000\$ à 500 000\$ ou plus au Canada, et

<sup>6</sup> Toute personne s'engageant à déposer auprès d'une banque canadienne la somme de 500.000\$ ou plus se voit accorder un visa de résidence permanente.

la difficulté étonnante de repérer près de la moitié de ces immigrants après leur entrée au pays.

Puis, suite aux rapports d'enquête de trois commissions ayant préparé la voie à l'adoption d'un Programme d'équité en matière d'emploi, le Parlement canadien décide d'une reformulation du Multiculturalisme et demande la création d'un ministère autonome afin d'octroyer plus de moyens et de légitimité à cette politique. À partir de 1988, les initiatives du gouvernement se multiplient, notamment dans le domaine de l'éducation et des relations raciales et un projet de loi portant sur une institutionnalisation plus avancée du Multiculturalisme, est proposé aux Communes (C-93, 1988). En 1988 la Loi du Multiculturalisme canadien est adoptée comme le "*premier texte au monde à permettre une politique allant au-delà du respect des droits de l'homme et voulant promouvoir une société pluraliste et ouverte*". Elle confirme des orientations en place depuis 1971 : élargissement de l'usage des langues officielles et valorisation des autres langues, droit de s'identifier à l'héritage culturel de son choix sans risque d'exclusion de la vie publique et sociale, reconnaissance de l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine et soutien au développement de ces collectivités. Mais elle confirme aussi dans son plan d'action de cinq ans (article 3) les nouveaux axes d'intervention dessinés depuis 1984 : lutte contre la discrimination, soutien à la compréhension entre individus et collectivités d'origines différentes et à la créativité qui résulte de leurs échanges ; participation entière des minorités

ethniques aux institutions publiques ; égalité des chances d'emploi et d'avancement de tous les Canadiens. Cette loi s'applique à toutes les institutions fédérales et organismes chargés de fonctions administratives (article 2)<sup>7</sup>.

Un Secrétariat au Multiculturalisme est établi avec un budget annuel accru (26 000 000\$ environ) et les nouveaux programmes mettent en avant une vocation désormais nettement plus sociale que culturelle du Multiculturalisme :

Langues et cultures ancestrales, seul volet culturel au budget de 6000 000\$ et incluant *Expression créatrice et culturelle* des artistes des minorités, *Études ethniques canadiennes* (recherche universitaire) et *Langues ancestrales* qui ne finance plus les cours d'enseignement de ces langues mais simplement le matériel pédagogique.

Relations raciales et compréhension interculturelle (6 700 000\$) visant à favoriser l'élimination du racisme et à aider les institutions canadiennes à s'adapter à la réalité multiculturelle.

Participation et appui communautaire (14 000 000\$) pour appuyer la participation et l'intégration des minorités ethno-culturelles et "visibles" à la vie de la société canadienne (il s'agit en particulier des Canadiens de première génération ayant des difficultés liées à l'immigration : acquisition de connaissances, notamment

<sup>7</sup> Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les bandes indiennes ou les conseils de bandes sont exclus de son application vu le processus de délégation de pouvoirs du gouvernement du Canada en cours.

en matière de droits, meilleure accessibilité aux services publics), et également pour développer et renforcer les organismes communautaires sensibilisés aux besoins d'une communauté.

Mais, et dès le milieu des années 1980, la non-résolution des demandes nationalistes, notamment sécessionnistes québécoises, et l'échec à créer une identité canadienne nationale induisent une remise en cause acerbe du Multiculturalisme. Ces critiques et ce contexte vont à nouveau provoquer une modification de sa vocation. Selon des partis sur la droite du spectre politique canadien (Parti de la Réforme et Parti Conservateur) et des secteurs de la société canadienne (Citizens' Forum, 1991 ; Economic Council of Canada, 1991), le Multiculturalisme est un facteur de fragmentation sociale dans un pays divisé par de sérieux conflits avec des minorités démographiquement et politiquement importantes. Selon ce courant, le Canada ne peut pas se permettre de décupler des identités à l'infini sur la base d'un projet démocratique pluraliste et d'une des Chartes des droits et libertés les plus avancées d'Occident ; il n'est pas une société ayant une position internationale non conflictuelle, une bonne performance économique et une équitable distribution des richesses, mais une société fragmentée, en voie de marginalisation économique, sous influence culturelle américaine et, faute d'une communauté d'histoire nationale, sans idéologie homogénéisante lui permettant de faire face à ces multiples défis. Et le multiculturalisme ne fait que rendre cette société fragile moins apte à s'unifier et à s'identifier comme société nationale (Helly, 2000b).

En dépit des pressions de sa base, le Parti Conservateur au pouvoir de 1984 à 1993 n'abolit pas le Multiculturalisme, mais en 1991, il fonde un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté qui met clairement en avant le partage de valeurs communes par les Canadiens, le développement d'une identité canadienne et d'un sens d'appartenance à la société canadienne, ainsi que la nécessité de la participation des immigrants à la société globale. Sont regroupés "*le Multiculturalisme puisque les Canadiens ont des origines et des antécédents culturels divers, et la citoyenneté parce qu'ils sont unis par des valeurs partagées et par un attachement commun au Canada*" (Multiculturalisme et Citoyenneté, 1991c). Puis, en juin 1993, il fonde le ministère du Patrimoine Canadien qui gère divers aspects de la pluralité culturelle canadienne et comprend les programmes Arts et patrimoine, Identité canadienne<sup>8</sup> et Développement culturel regroupant des interventions en faveur des industries culturelles canadiennes (film, vidéo, radio-diffusion et édition de livres).

Une vocation du Multiculturalisme est réaffirmée avec insistance : créer un sens d'appartenance à la société canadienne et assurer le développement d'une identité canadienne. Selon le gouvernement canadien :

*Le multiculturalisme est le complément*

<sup>8</sup> Cérémonial, Promotion des symboles nationaux, Langues officielles, Études canadiennes à l'étranger, Citoyenneté et droits de la personne, Citoyens autochtones, Multiculturalisme, Partenariats communautaires et Sport amateur.

de nombreux autres aspects fondamentaux de la nationalité canadienne (institutions politiques, sens de la collectivité, Charte canadienne des droits et libertés) et n'a rien d'une frivolité. Il permet de s'assurer que les nouveaux arrivés développent un sens d'appartenance au pays qui les accueille. Nous devons mieux expliquer le sens de cette politique afin de démontrer qu'elle ne vise pas à créer des ghettos linguistiques et culturels, mais bien à favoriser l'expression de valeurs communes au sein d'une société pluraliste (Multiculturalisme et Citoyenneté, 1993).

Le Parti Libéral revenu au pouvoir en septembre 1993 assume à son tour cette vocation : *On s'attend à ce que les nouveaux arrivants puissent comprendre et respecter les valeurs fondamentales de la société canadienne mais également à ce que la société soit capable de comprendre et de respecter les différences culturelles qu'ils introduisent au Canada. Plutôt que d'attendre des nouveaux arrivants qu'ils abandonnent leur propre patrimoine culturel, le Canada tente de trouver des moyens d'intégrer leurs différences à une société pluraliste* (Marchi, 1994 : 19).

Cette position, est-il affirmé, s'oppose à celle d'autres pays induisant ou visant l'assimilation ou la ségrégation (Marchi, *idem*). L'esprit de la réorganisation effectuée par les Conservateurs est maintenu<sup>9</sup> et le Multiculturalisme se

retrouve inclus dans une direction comprenant les programmes de Soutien aux organismes volontaires, Participation jeunesse, Droits de la personne, Citoyens autochtones et Études canadiennes à l'étranger. Mais, fait nouveau, le Parti Libéral entreprend d'activer le Multiculturalisme comme un des facteurs d'une nouvelle cohésion sociale à créer par la multiplication de la participation des Canadiens à la vie de leur société.

À l'égal d'autres gouvernements occidentaux, ce gouvernement libéral fédéral parle de cohésion sociale, de citoyenneté responsable et de la nécessité de voir les individus acquérir une autonomie d'action vis-à-vis de l'État, s'impliquer dans la vie collective et développer un sens du vivre ensemble, si ce n'est un sens d'appartenance à leur société (Jenson, 1998 ; Helly, 1999). Aussi, depuis 1994, le Multiculturalisme doit-il, non seulement promouvoir l'égalité, la liberté et le respect de la pluralité culturelle, de l'identité et de la dignité de chacun — valeurs sous-tendant la citoyenneté canadienne depuis vingt ans — mais aussi participer à la promotion de nouvelles valeurs communes telles que la responsabilité et la participation civiques afin d'ancrer une identité commune et une loyauté au Canada de tous les résidents (Patrimoine canadien, 1997). Le gouvernement canadien actuel est à la recherche de processus qui créeraient un sentiment de communalité entre les Canadiens vu la montée des inégalités et de la pauvreté. Il veut mobiliser les citoyens en faveur des transformations structurelles économiques, sociales et culturelles en cours, en une période de

<sup>9</sup> Cependant, les affaires concernant l'octroi de la citoyenneté sont réinsérées au sein du ministère de l'Immigration, alors que celles visant l'apparition d'une citoyenneté civique demeurent au ministère du Patrimoine canadien.

recul de l'État-providence. Il cherche à promouvoir une notion de responsabilité sociale et d'appartenance collective afin que les citoyens ne se conçoivent pas comme de simples consommateurs et demandeurs de droits et de services gouvernementaux et acquièrent la conscience d'être liés par des devoirs et des obligations (Helly, 1999, 2000a).

Dans ce contexte, l'action du Multiculturalisme est redessinée pour devenir un adjuvant de la recherche de nouvelles formes de mobilisation des citoyens qu'induisent la transformation de l'État-providence et l'individualisation des citoyens. Le Multiculturalisme voit sa vocation d'ancrage d'un sens d'appartenance canadienne redéfinie dans le cadre d'un discours sur l'affermissement du sens de vivre ensemble au Canada, affermissement devant être opéré à travers la multiplication des échanges entre Canadiens, des activités à vocation sociale et éducative des ONG multi-ethniques et de la participation sociale, civique et associative accrue des individus (Patrimoine canadien, 1998 ; Jenson, 1998 ; Helly, 1998 ; 1999). Un constat négatif est fait des conséquences sociales des inégalités et des différenciations culturelles s'accroissant sous l'effet de l'immigration et des contestations nationalitaires, ainsi que de la diversification des modes de vie selon les catégories occupationnelles, les lieux d'habitat et les orientations culturelles personnelles ; en outre, la crainte que l'absence de lien social et d'unité entre les Canadiens conduise à une fragmentation infinie et préjudiciable de la société civile porte l'État canadien depuis le début des années 1990 à contrebalancer son discours

sur les droits individuels par un nouveau discours sur la nécessité de créer de nouveaux lieux de sociabilité et un sens de la responsabilité sociale de tout citoyen. Face à un éclatement de la société canadienne auquel elles participent par leur retrait des programmes sociaux, les autorités tentent de réactiver la société civile et ses organisations et de les transformer en autant d'instances de gestion du social déficient, d'éducation civique et sociale des résidents et en nouveaux interlocuteurs de l'État. Elles semblent vouloir remplacer la conception qu'ont les citoyens d'eux-mêmes comme consommateurs de droits par une vision de citoyens responsables développant un sens d'appartenance à une collectivité canadienne. Les ONG subventionnées par l'État doivent ainsi participer à la création de nouveaux espaces de rencontre, insuffler un sens du vivre ensemble et résoudre des problèmes sociaux, le plus souvent locaux ou circonscrits.

Selon une étude fort diffusée (Putnam *et al.*, 1993) et la thèse des *communautariens*, de l'insertion sociale comme facteur premier de la conception du bien commun, plus forte est la participation sociale, civique et/ou politique, plus les individus développent un sens de leurs intérêts communs et une confiance les uns vis-à-vis des autres. En effet, des relations en face-à-face entre personnes autrement anonymes obligerait à une responsabilité des paroles prononcées et des actes posés, ainsi qu'à la prise en compte de l'interlocuteur. Les notions de *confiance* mais aussi de *mise en réseau* en sont devenues des indicateurs de l'apparition de la notion d'intérêt collectif et l'insertion

dans des réseaux et organisations de la société civile un facteur premier de la formation d'un lien sociétal. Il en est encore déduit qu'une aide financière publique à l'univers associatif, la promotion de la valeur d'entraide et la création de corps d'animateurs sociaux pourraient contrer la tendance attribuée aux générations nées depuis les années 1950 à s'impliquer faiblement dans leur milieu de vie. Selon ce courant de pensée, le tiers secteur et le monde associatif à vocation sociale seraient des écoles de citoyenneté, où se forme l'idée de responsabilité collective et leur subventionnement par l'État permettrait la multiplication de partenariats entre les secteurs public et privé en vue de gérer des "problèmes sociaux". Cette idée a conduit déjà aux États-Unis, en France et en Grande-Bretagne à l'adoption de programmes déléguant à des ONG la gestion des inégalités dans des quartiers pauvres de grandes agglomérations (Helly, 1999).

Cette conception de la vocation d'ONG comme médiatrices sociales a donné lieu à une refonte des critères de financement des activités des associations, ethniques ou autres, par la Direction du Multiculturalisme en 1995. Les activités culturelles des ONG ne sont désormais plus éligibles à financement et les projets émergeant au budget du Multiculturalisme doivent désormais avoir l'un ou plusieurs des cinq objectifs suivants :

- faciliter la pleine et active participation des communautés ethniques, raciales, religieuses et culturelles au sein de la société canadienne,

- faciliter la mobilisation collective pour la résolution et la prévention de conflits

fondés sur l'ethnie, la race, la religion et la culture et contre les crimes haineux,

- aider à repérer et à éliminer les obstacles à un accès équitable aux processus décisionnels et appuyer la participation des diverses collectivités à ces processus,

- encourager et aider les ministères et organismes fédéraux à respecter la Loi sur le Multiculturalisme canadien de 1988, ou encore alimenter un dialogue éclairé sur le multiculturalisme (*Multiculturalisme, guide des subventions, juin 1999*).

Cette évolution sur près de trente ans du Multiculturalisme canadien comporte plusieurs enseignements. Une politique de gestion de l'égalité culturelle s'ancrant dans le respect des droits individuels et refusant l'inclusion dans la Constitution de droits collectifs particuliers aux minorités nationales a pour l'heure échoué. La non-insertion de la reconnaissance de la spécificité franco-québécoise dans la Constitution canadienne durant les années 1980 a grandement affermi le courant souverainiste québécois. Et le recul de ce courant depuis quatre à cinq ans tient à sa gestion des affaires sociales et des inégalités plutôt qu'à une quelconque efficacité du Multiculturalisme. Cette politique d'égalité culturelle est par contre fortement soutenue par les immigrés et leurs descendants, particulièrement par ceux arrivés au Canada depuis les années 1970. Ce soutien ressort non pas du support financier public apporté aux institutions ethniques mais du message véhiculé par la Charte et des mesures favorisant l'égalité socio-économique et socio-politique des personnes d'origine autre que canadienne-française et

canadienne-anglaise (Helly et van Schendel, 2000). L'évolution des programmes du Multiculturalisme montre d'ailleurs comment les gouvernements fédéraux ont tenu compte de la transformation du flux migratoire depuis les années 1970 et de l'intérêt des immigrés et de leurs descendants à tout discours promouvant leur insertion au sein de la société canadienne.

La montée des critiques du Multiculturalisme, sur le fait qu'il fragmenterait la société canadienne, illustre également cet impact spécifique. Des courants de l'opinion canadienne refusent le traitement particulier et privilégié accordé aux immigrés des dernières vingt années et à leurs descendants, traitement qui a donné aux plus scolarisés et aux élites ethniques, notamment au sein de la fonction publique fédérale mais aussi au sein des grandes entreprises, les moyens politiques et symboliques d'accroître leur statut social et leur influence politique.

Néanmoins, la mondialisation économique, l'inadéquation des systèmes canadiens d'éducation et de formation, la refonte des programmes sociaux par les gouvernements fédéraux et provinciaux et la montée des inégalités qui accompagnent ces processus montrent les limites du Multiculturalisme, à savoir son absence de mandat pour interférer directement dans les processus de stratification socio-occupationnelle, particulièrement dans le secteur privé (absence de programmes d'accès à l'emploi par quotas, par exemple), et son incapacité subséquente à réduire le racisme et les discriminations ethniques sur le marché du travail pour les fractions les moins qualifiées de la main d'œuvre

immigrée et de leurs descendants.

## BIBLIOGRAPHIE

- Berry John W, Rudolf Kalin et Donald M. Taylor, 1977, *Multiculturalism and Ethnic Attitudes in Canada*, Ottawa, Department of Supply and Services.
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel, 1996, *L'identité fragmentée*, Montréal, FIDES.
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel, 2000, "Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : Le Canada et le Québec", in Mikhaël Elbaz et Denise Helly, *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- Burnet, Jean, 1975, "The Policy of Multiculturalism Within a Bilingual Framework : An Interpretation", in A. Wolfgang (ed.), *Education and Immigrants Students*, Toronto, OISE, 205-214.
- Burnet, Jean, 1989, "Multiculturalism : The Second Decade", Communication présentée au séminaire de l'Association nordique d'études canadiennes, Aarhus, Danemark.
- Breton, Raymond, 1988, "The Evolution of the Canadian Multicultural Society : The Significance of Government", Intervention", in A. J. Fry et Ch. Forceville (eds), *Canada. Canadian Mosaic. Essays on Multiculturalism*, Amsterdam, Free University Press, 25-44.
- Breton, Raymond et Jeffrey Reitz, 1994, *The Illusion of Difference. Realities of Ethnicity in Canada and in the United States*, Ottawa, C.D. Howe.

- Citizens' Forum on Canada's Future (Forum des citoyens sur l'avenir du Canada) 1991, *Report to the people and government of Canada. Rapport à la population et au gouvernement du Canada*, Ottawa, Le Forum, 168 p.
- Economic Council of Canada, 1991, *New faces in the Crowd: Economic and Social Impacts of Immigration*, Ottawa, Approvisionnement et Services.
- Croisat, Maurice, 1979, *Le Fédéralisme canadien et la question du Québec*, Paris, Anthropos.
- Government of Canada, 1971, *Multiculturalism and the Government of Canada*, Ottawa.
- Hawkins, Freda, 1989, *Critical Years in Immigration: Canada and Australia Compared*, Montréal, McGill-Queens University Press, 368 p.
- Helly, Denise, 1996, *Le Québec face à la pluralité culturelle. Un bilan documentaire des politiques, 1977-1994*, Québec, Presses de l'Université Laval, 491 p.
- Helly, Denise, 1998, "Voluntary and Social Participation by People of Immigrant Origin : Overview of Canadian Research", dans *Canadian Heritage, Immigrants and Civic Participation : Contemporary Policy and Research Issues*, Ottawa, Canadian Heritage.
- Helly, Denise, 1999, "Une injonction : Appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du citoyen", *Lien social et Politiques*, 41, août.
- Helly, Denise, 2000a, "Pourquoi lier mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme ?", in M. Elbaz et D. Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan.
- Helly, Denise, 2000b, "Les limites du multiculturalisme canadien", in Michel Wieviorka (dir.), *La différence culturelle. Colloque de Cerisy*.
- Helly, Denise et Nicolas van Schendel, 2000, *Sens d'appartenance. État, Nation et société civile. Enquête à Montréal, 1996*.
- Jenson, Jane, 1998, *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Ottawa, étude des RCRPP no F03.
- Kalin R et John W. Berry, 1982, "Social Ecology of Ethnic Attitudes in Canada", *Canadian Journal of Behavioral Science* 14, p. 97-109.
- Kalin R et John W. Berry, 1993, "Ethnic and Multicultural Attitudes", in J. Berry, J. Burnet, R. Kalin, J. Laponce, J. Meisel et G. Paquet (éds), *Ethnicity and Culture in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- Marchi, Sergio, 1994, *Consultations sur l'immigration*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, mai.
- Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1991a, *Opinions sur le multiculturalisme et la citoyenneté : faits saillants*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1991b, *National Attitude Survey, 1991*, Ottawa, Angus Reid Group, Inc.
- Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1991c, *Le point sur le Multiculturalisme*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1993, *Inspirer un sentiment d'ap-*

*partenance*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.

Paquin, Stéphane, 1999, *Les Imaginaires nationaux et la théorie du pacte : l'invention d'un mythe*, maîtrise, Science Politique, Université de Montréal.

Patrimoine canadien, 1997, *Multiculturalisme. Respect, égalité, diversité*, Ottawa.

Patrimoine canadien, 1998, *Immigrants and Civic Participation : Contemporary Policy and Research Issues*, Ottawa, Canadian Heritage.

Patrimoine canadien, Multiculturalisme, 1999 *Guide des subventions*, juin.

Porter, John, 1965, *The Vertical Mosaic*, Toronto, University of Toronto Press.

Putnam, Robert D. avec Robert Leonardi et Raffaella Y. Nanetti (1976/1993). *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, N.J., Princeton University Press.

Ryerson, S.B., 1978, *Capitalisme et confédération. Aux sources du conflit Québec-Canada*, Montréal, Parti pris.

Vipond, Robert C., 1999, "Citizenship and the Charter of Rights: The Two Sides of Pierre Trudeau", *International Journal of Canadian Studies* 14, Fall : 179-192.